

REGLEMENT COURSE CAMBOU TRAIL

- ARTICLE 1 : ORGANISATEURS

Le Cambou trail est une course nature, trail découverte organisé par l'association CAMBOU TRAIL

Vous pouvez contacter l'organisateur

par téléphone : 06 77 09 98 73 ou 06 42 99 12 88

par mail : centvallees@camboutrail.fr

- ARTICLE 2 : DATE , HORAIRES , CIRCUITS

Le Cambou trail aura lieu le **13 décembre 2025** sur la commune de Camboulazet

Il est composé de deux courses :

1- le Pentezac

Course nature de 10 km sur routes et chemins, circuit facile avec 200 mètres de dénivelé positif

Départ 14h00 pas de

ravitaillement 2- les Confluents

Course nature de 21 km sur routes et chemins, circuit plus technique, 600 mètres de dénivelé positif.

Départ à 13h30 ravitaillement au kilomètre 11,500 km

Le retrait des dossards se fera à partir de midi, jusqu'à 1/2 heure avant le départ à la salle des fêtes de Camboulazet.

Le départ sera donné à la salle des fêtes de Camboulazet. Les dossards doivent être obligatoirement portés sur le devant et visibles pendant toute la durée de la course.

-ARTICLE 3 : CONDITIONS D' INSCRIPTIONS

3.1 : Le circuit 10 km « Le Pentezac » est ouvert à partir de la catégorie Cadet U18, c'est à dire plus de 16 ans. Le circuit 21 Km « Les Confluents » est ouvert **uniquement aux personnes majeures**.

3-2 : Licences sportives, PPS, autorisation parentale.

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- CONDITIONS DE LICENCE ET SANTE DES PRATIQUANTS

Pour les personnes mineures (LICENCE ou ATTESTATION PARENTALE)

– Soit d'une licence, Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).

– Soit du résultat du [questionnaire de santé](#). Le résultat doit nous parvenir au moment de l'inscription sous forme d'[attestation parentale](#).

Pour les personnes majeures (LICENCE ou PPS)

-Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA,

en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées).

– Soit d’une attestation Parcours Prévention Santé (PPS) datant de moins de trois mois.
L’attestation que vous récupérez sur le site <https://pps.athle.fr/> doit nous être transmise au moment de l’inscription.

- ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS

Inscription uniquement en ligne via le site camboutrail.fr

4-1 : Prix

Le Pentezac, 10 km, 10€

Les confluents, 21km, 17€

4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d’inscription n’est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d’accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l’épreuve. Toute personne disposant d’un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifié. L’organisation décline toute responsabilité en cas d’accident face à ce type de situation.

4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l’organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l’organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

- ARTICLE 5 : ASSURANCES

Les organisateurs sont couverts par une police d’assurance responsabilité civile souscrite auprès de GROUPAMA durant la durée de l’épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s’assurer personnellement. L’organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d’accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l’entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

- ARTICLE 6 : SECURITE

La sécurité et l’assistance médicale des participants est du ressort de l’organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours.

La sécurité sera assurée par les signaleurs joignables sur les voies routières et par téléphone, un infirmière IDE assurera le suivi paramédical, une équipes de secouristes avec moyens logistiques nécessaires (ambulance, motos, quads, talkie-walkies....)

Les services de secours (SDIS) et la gendarmerie seront avertis de l’évènement.

- ARTICLE 7 : CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera assuré par l’organisation via une méthode informatique avec saisie manuelle.

- ARTICLE 8 : CLASSEMENT ET RECOMPENSES

- Le Pentezac : les trois premiers en hommes et en femmes
Les confluent : les trois premiers en hommes et en femmes
- Les classements seront affichés le soir même sur le site de la course.

- ARTICLE 9 : CHARTE DU COUREUR

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d' accident d' un autre concurrent (jusqu' à l ' arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

- ARTICLE 10 : DROIT A L' IMAGE

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

- ARTICLE 11 : ANNULATION , INTEMPÉRIES

L' organisation se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l' autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être reversée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d' engagement, mais ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries.....) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d' annulation l' organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.